



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2024_007

Arrêté de circulation pour travaux branchement gaz

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de branchement gaz souterrain doivent être réalisés "Route de Charmes" au n°48 par l'entreprise BRIGATTI dont le siège est au 38, rue de la Charité 88 150 THAON LES VOSGES pour faire un branchement gaz.

ARRETE

Article 1 – La circulation s'effectuera sur une demi-chaussée, au niveau du n° 48 de la "Route de Charmes" et sera régulée manuellement ou par des feux tricolores de chantier.

Article 2 – Les présentes dispositions seront applicables à compter du mardi 25 mars 2024 à 8 heures pour la durée complète des travaux (environ 5 jours). Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

Article 3 – Copie du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise BRIGATTI
 - DVA – Coordination Centre
 - M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U
 - M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,

Éric JACOTÉ

